

L' OFFICIER du MINISTÈRE PUBLIC
près LE TRIBUNAL DE POLICE de
NANTERRE
167-177, Avenue JOLIOT CURIE
92013 NANTERRE Cedex

CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public

à

DEHAN - SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Monsieur,

Suite à votre courrier :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 031089 STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR
ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) : _____

- 1 fois 007587 STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE EN DOUBLE FILE ART.R.417-10 §III 2°, §I,
ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-10 §IV C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
par procès verbal n° _____ dresse par _____ avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) : _____

- 1 fois 031092 STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE EN AMONT D'UN
PASSAGE PIETON SUR UNE DISTANCE DE 5 METRES DANS LE SENS DE LA CIRCULATION
ART.R.417-11 §I 8° C), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____

- 1 fois 031089 STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR
ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s)
véhicule(s) immatriculé(s) : _____

- 1 fois 031096 ARRET D'UN VEHICULE TRES GENANT POUR LA CIRCULATION PUBLIQUE
ART.R.417-11 §I C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) : _____

- 1 fois **032534** STATIONNEMENT D'UN VEHICULE SUR LA CHAUSSEE EN AGGLOMERATION ALORS QUE L'ACCOTEMENT S'Y PRETE ART.R.417-1 §I 1°, ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-1 §II C.ROUTE.
 Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
 par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec _____
 le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **032530** STATIONNEMENT D'UN VEHICULE INTERDIT PAR UN REGLEMENT DE POLICE ART.R.417-6, ART.R.411-25 AL.3, ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.L.2213-2 2° C.G.C.T. ART.R.417-6 C.ROUTE.
 Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
 par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec _____
 le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **000210** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1.AL.2. AL.4 C.ROUTE. ART R 412-30 AL 5 AL 6 C ROUTE.
 Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
 par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **032534** STATIONNEMENT D'UN VEHICULE SUR LA CHAUSSEE EN AGGLOMERATION ALORS QUE L'ACCOTEMENT S'Y PRETE ART.R.417-1 §I 1°, ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-1 §II C.ROUTE.
 Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
 par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec _____
 le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **031063** CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC PORT A L'OREILLE D'UN DISPOSITIF SUSCEPTIBLE D'EMETTRE DU SON ART.R.412-6-1 AL.2 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4, AL.5 C.ROUTE.
 Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
 , par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **007599** STATIONNEMENT IRREGULIER EN AGGLOMERATION : ABSENCE DE DISPOSITIF DE CONTROLE DE LA DUREE DU STATIONNEMENT ART.R.417-3 §I, ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.L.2213-2 2° C.G.C.T. ART.R.417-3 §V C.ROUTE.
 Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
 ar procès verbal n° _____ lressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **031089** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
 Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
 date du _____ par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **023800** USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4. AL.5 C.ROUTE.
 Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
 par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **031089** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR
ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE ART R 417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
, par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **029402** STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE SUR UN EMPLACEMENT RESERVE
AUX VEHICULES DE TRANSPORT DE FONDS OU DE METAUX PRECIEUX ART.R.417-11 §I 4°,
ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.L.2213-3 C.G.C.T ART.R.417-11 §II C.ROUTE
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date
du _____, par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s)
véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **007588** ARRET OU STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE SUR UNE VOIE PUBLIQUE
SPECIALEMENT DESIGNEE PAR ARRETE ART.R.417-10 §II 10°, §I, ART.R.411-25 AL.3, ART.L.121-2
C.ROUTE. ART.L.2213-2 2° C.G.C.T. ART.R.417-10 §IV C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date d'_____
, par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) :

- 1 fois **031096** ARRET D'UN VEHICULE TRES GENANT POUR LA CIRCULATION PUBLIQUE
ART.R.417-11 §I C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____
par proces verbal n° _____ dresse par _____ avec le(s) véhicule(s)
immatricule(s) :

Après examen des motifs invoqués dans votre correspondance, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de réserver une suite favorable à votre demande et procède ce jour au classement de l'infraction, ainsi qu'à l'annulation de l'amende forfaitaire majorée correspondante.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Fait à **NANTERRE Cedex**, le **07/06/2023**

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

